

Fraternité

## Élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Toulouse – Occitanie

## Arrêté portant création de postes de vote électronique

La rectrice de la région académique Occitanie, Rectrice de l'académie de Montpellier, Chancelière des universités

VU les articles L. 822-1, R. 822-12, R. 822-12-1, R. 822-12-2 du Code de l'éducation relatifs aux œuvres sociales en faveur des étudiants ;

**VU** le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif notamment à l'organisation d'un vote électronique par internet pour les élections 2021 ;

VU l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU l'arrêté rectoral du 21 novembre 2023 portant création et composition de la commission électorale ;

Considérant la circulaire du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

## ARRÊTE

ARTICLE 1: Après consultation de la commission électorale du 21 novembre 2023, les postes de vote électronique dédiés à l'exercice du suffrage, réservés pour les électeurs ne disposant pas d'un accès à un poste informatique, seront implantés dans les lieux suivants et accessibles pendant les horaires habituels de service :

- CROUS de Toulouse, espace CASE 58, rue du Taur, 31000 Toulouse ;
- Cafétéria « Cafet' Arsenal » 2, boulevard Armand Duportal, 31000 Toulouse ;
- Hall du restaurant universitaire Arum 5, allée Antonio Machado, 31058 Toulouse ;
- Foyer du bâtiment Résidence Faucher 11, allée du Professeur Camille Soula, 31078 Toulouse;
- Cafétéria « Cafet' Le Théorème » 118, route de Narbonne 31077 Toulouse ;
- Cafétéria « Cafet' Médecine » 133, route de Narbonne, 31070 Toulouse ;
- Cafétéria du restaurant universitaire Lapérouse Place de Verdun, 81000 Albi.

ARTICLE 2 : La directrice générale du CROUS de Toulouse – Occitanie et le secrétaire général de la région académique Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 28 novembre 2023

Pour la rectrice de région académique Occitanie, Chancelière des universités, et par délégation, Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Khaled Bouabdallah